

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4179>



Du 09 au 31 mai, élevez vos représentants SNES

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: lundi 21 mai 2012

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Du 09 au 31 mai, chaque syndiqué(e) est appelé à voter pour élire ses représentants à chaque niveau du syndicat pour les deux années à venir

Le bulletin de vote :

4 votes à émettre :

- orientation nationale (CA nationale)
- vote par catégorie
- orientation académique (CA académique)
- orientation départementale (bureau départemental)

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin de vote

Décryptage :

Au SNES tous les niveaux de responsabilité sont directement élus par les adhérents :

Niveau national :

- **Commission Administrative Nationale** : C'est la commission qui nomme le secrétariat et le bureau national.
- **Secrétaire de catégorie** : Chaque catégorie dispose d'un secrétaire national qui porte les problématiques spécifiques de chaque catégorie.

Listes et Motions Nationales à [consulter](#)

Niveau académique :

Commission Académique Académique : C'est la commission qui nomme le secrétariat et le bureau académique.

Listes et Motions Académiques :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Unité et Action, et Hors Tendances :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale :

Niveau départemental :

Bureau départemental ; C'est lui qui désigne le secrétariat départemental.

Liste et profession de foi départementales :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>